



RENTRÉE SCOLAIRE 2020

RÉOUVERTURE DE TOUTES LES ÉCOLES DU QUÉBEC

Pour les élèves du préscolaire et du primaire jusqu'à la 3^e secondaire

- 100 % des élèves de retour en classe.
- Ratios habituels d'élèves par groupe.
- Maintien de groupes fermés formés d'élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire

Option 1 : Si le maintien de groupes fermés d'élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif est possible :

- 100 % des élèves de retour en classe.
- Ratios habituels d'élèves par groupe.
- Déplacement du personnel pour l'enseignement des matières.

Au besoin :

- réaménagement des horaires, des projets particuliers et du choix des cours à option afin de respecter le principe des groupes fermés.

Option 2 : Si le maintien de groupes fermés et formés d'élèves qui demeurent dans leur local de classe respectif n'est pas possible :

- Possibilité d'aménager les horaires et de réduire le temps à l'école pour maintenir les cours à option.
- Présence des élèves dans les établissements le plus souvent possible, avec un plancher de 50 % du temps habituel, selon des modalités à définir localement et en fonction des spécificités de chaque milieu.
- Respect des règles de distanciation physique en vigueur.
- Apprentissages en ligne, travaux à la maison et activités pédagogiques à l'extérieur des locaux habituels des écoles.

La coexistence des options 1 et 2 est possible dans la même école.

Pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes

- Enseignement en classe privilégié si le contexte le permet.
- Apprentissages théoriques à distance au besoin.
- Examens en classe.
- Présence en classe des élèves vivant une situation particulière (ex. : insertion sociale, francisation, etc.).

On protège la santé des élèves et du personnel

- Mesures d'hygiène accrues et balises claires sur le port du couvre-visage (voir détails à la page suivante).
- Aucune distance à respecter entre les élèves d'un même groupe-classe, à l'exception des élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.
- Distance d'un mètre entre les élèves de groupes-classes différents
- Distance de deux mètres entre le personnel et les élèves.
- Distanciation physique de 1 mètre dans le transport scolaire.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.
- Élèves dans la même classe et déplacement des enseignants d'une classe à l'autre.
- Interventions rapprochées possibles avec le matériel de protection adéquat.

On soutient les élèves qui ont besoin d'accompagnement

- Protocole d'accueil des élèves vulnérables et de leurs familles afin d'assurer un lien personnalisé.
- Attention particulière portée aux effets négatifs de la pause due à la pandémie, dont le retard accumulé, l'anxiété ou la solitude.
- Mise à jour des plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).
- Encadrement et suivis continus.

À la rentrée 2020,
le réseau scolaire
sera prêt à soutenir
le développement
du plein potentiel
des élèves québécois.

	Élèves du primaire Préscolaire, 1 ^{re} à la 4 ^e année ¹	5 ^e et 6 ^e années	Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire ²	Visiteurs
 Salle de classe				 Lorsqu'assis à 1,5 m de distance des autres élèves.	 Si distanciation de 2 m maintenue avec les élèves.	
			 Lorsque la personne consomme de la nourriture ou un breuvage.			
 Cafétéria et cafés étu- diants		 Lorsque des élèves de groupes- classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes- classes différents sont présents			
			 Lorsqu'une activité ne peut être pratiquée avec un couvre-visage (ex. : activités sportives)			
 Lieu sportif • Palestre • Gymnase • Piscine		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.			
 Salle de spectacle et auditorium Lorsque bien installé à sa place comme spectateur				 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs ⁴ .		
 Autres aires communes • Hall d'entrée • Corridors • Ascenseurs • Déplacements dans l'école						
 Transport scolaire et transport en commun						

1 Port du couvre-visage non obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année, mais recommandé, dans le transport scolaire et dans les lieux communs de l'école.

2 Le gouvernement fournira des masques pour les employés des réseaux. L'approvisionnement se fera localement par les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Le personnel scolaire est soumis aux règles applicables en matière de santé et sécurité du travail. À noter que les enseignants du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans) n'ont pas de distanciation à respecter avec leurs élèves. Par contre, ils doivent porter obligatoirement un équipement de protection individuelle.

3 Les enseignants d'éducation physique à la santé ne sont pas tenus de porter le couvre-visage lorsqu'il enseignent dans les installations sportives de l'école et qu'une distanciation de 2 m est respectée avec les élèves.

4 Le port du couvre-visage n'est pas requis si la distance de 1,5 m est respectée ou s'il s'agit d'occupants d'une même résidence ou s'il s'agit d'une personne qui lui fournit un service ou un soutien.